



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 27 Février 2020 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### **Étaient présents :**

**Membres élus :** M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Jacques ROUCHON, Mme Christine BONNEFOY, M. Alain MONDON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, Mme Arlette CHAPELLON, M. Thierry DESOLME, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Joël AUROUZE, Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Bernard ROUCHON, Conseillers Municipaux.

**Personnel administratif :** M. Bruno SAMUEL, Mme Annick ROUCHON, M. SOUVIGNET-MOUNIER Christian.

### **Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M. Philippe DUTEL qui avait donné pouvoir à M. Patrice FRANÇON  
M. Daniel TONSON qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER  
M. André MOLLE qui avait donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.  
M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.  
Mme Pauline JOUSSERAND –TOURON qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.  
M. Louis BESSON qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN

### **Absents excusés :**

Mme Carole GRAIL et Mme Camille FANGET, M. Jean-Jacques SAMUEL

Mme Stéphanie DEFOUR a été nommée secrétaire de séance.

## **1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 23 JANVIER 2020**

Dans le compte rendu des commissions, précision par rapport à la fibre, pour laquelle le déploiement est ouvert et accessible à tous les opérateurs.

Après cette précision apportée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2020.

## **2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT**

**Arrêté N°2020/18** : portant sur l'avenant N°1 se rapportant au lot N°14 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SAS Energeco. Celui-ci a pour objet la prise en compte des prestations non réalisées relative à la dépose pour un montant HT de 655,00 € (786 € TTC). Soit un montant, après intégration de la modification, diminué de 2.8004 % soit 22 734,00 € HT (27280,80 € TTC).



**Arrêté N°2020/19** : portant sur les travaux de renaturation et de mise en valeur du Sambalou concernant le lot N° 4 (aménagements paysagers, jeux et mobiliers) et le choix de l'entreprise attributaire et signature de l'acte de d'engagement avec la SARL TRV mandataire du groupement d'entreprises composé de la SARL TRV, de l'entreprise DUBOST PAYSAGES et de l'entreprise BRUSQ, seuls à avoir répondu à l'appel d'offre.

Le montant des travaux s'élève à 58 999,10 € HT (tranche ferme de 51 152,10 € HT, tranche optionnelle 7 847,00 € HT). Le délai d'exécution des travaux est estimé à 49 jours

**Arrêté N°2020/21** : portant sur l'avenant N°2 se rapportant au lot N°1 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL Guérin et fils concernant les travaux supplémentaires pour la pose de dallages en béton fibrés, la pose de caniveaux largeur 200 classe 400, la pose de bordures 20/40, la pose de regards 40/40/40, le raccordement de la grille caniveaux et des travaux pour le passage du gaz pour un montant de 4 762.61 € HT.

La suppression des travaux de bordures type T2 et les regards 30/30 en pied de bâtiment, la suppression des regards diamètre 800 mm avec tampon fonte, la suppression de l'apport de terre végétale et la préparation du terrain, la suppression de la toile de paillage et des espaces verts végétalisés pour un montant de 5 357,60 € HT. Le montant total des travaux commandés après intégration de l'avenant s'élève à 42 380,05 € HT (50856,06 € TTC) soit une diminution de 594,99 € HT (- 1.3845 %).

**Arrêté N°2020/22** : portant sur l'avenant N°1 se rapportant au lot N°3 « façades » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL maçonnerie Jean Royer concernant les travaux supplémentaires de location d'une nacelle, la reprise de la façade mitoyenne avec Monsieur Colombet, le piquage et la réalisation de joints en pierre (côté rue de Firminy) et la réalisation d'une moraine entre toit doivent être effectués pour un montant de 4 614.30 € HT.

La suppression des travaux de la mise en œuvre d'échafaudages, la suppression de la projection de quartz (sable), la suppression de l'hydrofuge incolore sur briques en périphérie des ouvertures, ce qui représente un montant total en diminution de 7 985,21 € HT. Le montant total des travaux commandés au 5 décembre 2019, après intégration de l'avenant n°1, s'élève à la somme de 6 632,01 € HT (7 958,41 € TTC) soit une diminution de 3 370,91 € HT (- 33.6993 %).

**Arrêté N°2020/23** : portant sur l'avenant N°1 se rapportant au lot N°9 « plâtrerie-peinture » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL CETON concernant les travaux supplémentaires de pose d'un isolant IBR 100, sur comble rampant la mise en œuvre d'ossature pour le maintien de l'isolant, le changement des dalles noir abimées, la reprise des murs noir de la salle de cinéma, le nettoyage du sol béton RDC, le changement des dalles abimées à l'étage, l'ouverture de la réservation en sol (gaine Promat épaisseur 5 cm dimension 20 x 20 intérieure de la dalle BA jusque sous la toiture et le découpage de la volige et le blocage de la gaine sous volige) et dans la cage d'escalier de secours (contre cloison de doublage) pour un montant de 8 070,47 € HT.

La suppression d'un plafond placostil BA 13 (pose rampante), la suppression de l'isolation plafond 300 mm en comble et la suppression de la membrane pare-vapeur sur plafond et la prise en compte d'une « somme à valoir » qui représente un montant total de 10 183,79 € HT. Le montant total des travaux commandés au 3 décembre 2019, après intégration de l'avenant n°1, s'élève à la somme de 141 287,74 € HT, soit 169 545,29 € TTC soit une moins-value de 2 113,32 € HT (-1.4737%)

**Arrêté N°2020/24** : portant sur l'avenant N°2 se rapportant au lot N°7 « menuiseries intérieures » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL FORISSIER-GUILHOT concernant les travaux supplémentaires de fourniture et pose de protection PVC noir sur sas de la salle de cinéma : diam.2180 x 1300mm, la fourniture et la pose sur porte étage : rainurage et pose d'un joint périphérique sur dormant et fourniture et pose d'une plinthe Klomatic, la fourniture et la pose de trappe CF ½ h pour réarmement clapet coupe-feu, pour un montant de 1 212,75 € HT.

La suppression des travaux concerne : un châssis fixe de 1.97 x 2.10 m, d'un châssis fixe de 2.04 x 2.10 m, d'un volet roulant aluminium et d'un écran d'urinoir qui représente un montant de 1 636,35 € HT. Le montant total des travaux commandés au 5 décembre 2019, après intégration de l'avenant n°2, s'élève à la somme de 57 794,64 € HT (69 353,57 € TTC) soit une moins-value de 423,60 € HT (-0.7276 %).

**Arrêté N°2020/25** : portant sur l'avenant N°1 se rapportant au lot N°13 « fauteuils » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SAS MUSSIDAN SIEGES concernant la diminution du nombre de fauteuils NORMA ou équivalent installés dans la salle de spectacle ( -5 unités). Le montant total des travaux commandés à la date du 16 octobre 2019, après intégration de l'avenant n°1, s'élève à la somme de 34 364,11 € HT, soit 41 236,93 € TTC soit une moins-value de 942,68 € HT (-2.67 %).

**Arrêté N°2020/34** : portant sur l'avenant N°2 se rapportant au lot N°4 « charpente-bois » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL EGBPT GUY PEYRARD concernant des travaux supplémentaires pour la pose d'une couverture zinc (initialement prévue au lot étanchéité) pour un montant de 341,00 € HT. Le montant total des travaux commandés à la date du 5 décembre 2019, après intégration de l'avenant n°2, s'élève à la somme de 99 496,31 € HT, soit 119 395,57 € TTC (+ 0.3439 %).

**Arrêté N°2020/35** : portant sur l'avenant N°1 se rapportant au lot N°5 « étanchéité » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SAS SUPER ETANCHEITE concernant la suppression de travaux d'un montant de 977,04 € HT. Le montant total des travaux commandés à la date du 5 décembre 2019, après intégration de l'avenant n°2, s'élève à la somme de 12 366,96 € HT, soit 14 840,35 € TTC ( - 7.3219 %).

**Arrêté N°2020/36** : portant sur l'avenant N°2 se rapportant au lot N°11 « sols » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL GIMBERT concernant la fourniture et la pose d'un tapis Coral Duo pour un montant de 450,00 € HT. Le montant total des travaux commandés à la date du 16 octobre 2019, après intégration de l'avenant n°2, s'élève à la somme de 19 613,05 € HT, soit 23 535,66 € TTC (+2.3482 %).

**Arrêté N°2020/37** : portant sur l'avenant N°1 se rapportant au lot N°16 « électricité » du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SARL FRAISSE ET FILS concernant les travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un bloc autonome 45 Lumens non permanent dans le hall d'entrée, la fourniture et la pose d'un départ pour le contrôle d'accès, liaison informatique jusqu'à la baie liaison asservissement SSI et fourniture d'une prise triphasée pour l'éclairage de la scène pour un montant de 825,00 € HT.

La suppression des travaux, pour une alimentation 3G2 5 Rideau d'un montant de 84,00 € HT. Le montant total des travaux commandés, après intégration de l'avenant n°1, s'élève à la somme de 83 435,30 € HT, soit 100 122,36 € TTC, soit une augmentation de 741,00 € HT.

**Arrêté N°2020/38** : portant sur l'avenant N°1 conclu au titre du lot N°3 « assurance des véhicules et risques annexes » du contrat d'assurance souscrit avec SMACL assurances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, concernant la suppression de 2 véhicules du contrat flotte automobile : le tracteur marque ISEKI immatriculé 5184 HX, et la balayeuse de marque HAKO CITYMASTER 90. Les régularisations de la cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'élève à un montant négatif de 191,26 € TTC. La recette correspondante sera supportée par le budget communal par l'inscription de crédits à l'article 773 sur le budget communal 2020.

**Arrêté N°2020/39** : portant sur le sinistre du 06 Aout 2019 – dégâts des eaux au gymnase G2 propriété de la commune, provoqués par de violents orages. La déclaration de sinistre a été faite le 19 septembre 2019. Le devis transmis par la SAS GYMNOVA - 45, rue Gaston de Flotte - CS 30056 13375 Marseille cedex 12 d'un montant de 7 473,60 € TTC, accepté le 27 septembre 2019.

L'expertise diligentée par SMACL Assurances suite aux dommages occasionnés par les violents orages par lesquelles CET IRD a évalué les dommages en valeur vétusté déduite à un montant de 6 474,00 € TTC. Un montant

immédiat de 4 620,00 € TTC constituant un règlement provisoire du sinistre sera effectué et un règlement différé après travaux sera réalisé sur justificatifs de 1 854,00 € TTC. Les recettes susvisées seront inscrites à l'article 7788 du budget communal de l'exercice 2020.

**Arrêté N°2020/42** : portant sur l'avenant N°1 conclu au titre du lot N°1 « dommage aux biens » du contrat assurance souscrit avec SMACL ASSURANCES afin d'inclure la superficie du nouveau centre culturel « le Cercle » (531 m<sup>2</sup>) : ce qui a pour effet de porter la superficie déclarée de 20 466 m<sup>2</sup> (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019) à 20 997 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La régularisation relative à la cotisation 2020 du lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » intègre la modification de la superficie développée.

**Arrêté 2018/220** portant sur la souscription d'un acte d'engagement pour les lots 1, 2, 3 et 4 auprès de SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour les montants suivants :

Lot 1 : 5104,34 euros TTC

Lot 2 : 2673,22 euros TTC

Lot 3 : 4171,97 euros TTC

Lot 4 : 605,19 euros TTC

**Arrêté 2019.01** portant sur la cession du tracteur marque ISEKI TE 3210 immatriculé 5184 HX 43 pour un montant de 4 000,00 euros TTC.

**Arrêté 2019.02** portant sur l'approbation d'un acte spécial de sous-traitance de la Sté PAULET titulaire du marché programme voirie 2017 tranche ferme n°2 au bénéfice de la SAS AXE Signalisation ZA Lachamp 43260 ST PIERRE EYNAC pour un montant de 7 257,45 € HT.

**Arrêté 2019.04** portant sur la souscription d'un avenant N°1 au lot 1 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit auprès de la SARL GUERIN et Fils pour un montant de 1 310,00 € HT.

**Arrêté 2019.12** portant sur la souscription d'un avenant N°1 se rapportant au contrat d'assistance technique et dépannage des chaufferies des bâtiments communaux souscrit avec la société E2S – 10H rue de la productique BP 705 – 42950 ST ETIENNE cedex pour un montant de 2 294,52 € HT.

### **3) AFFAIRES FINANCIERES**

#### **➤ BUDGET COMMUNAL 2019** **a) Compte Administratif 2019**

M. le Maire adresse tout d'abord ses remerciements aux agents du service administratif pour la qualité du travail réalisé dans la confection des documents.

M. le Maire expose que le CA 2019 montre un résultat excédentaire en fonctionnement de 838 275,16€. Plusieurs facteurs entrent en compte, notamment une politique cohérente et durable de maîtrise des dépenses, des investissements sur l'éclairage public, la rénovation énergétique sur les bâtiments...

Les charges de fonctionnement en 2019 représentent une valeur de **2 721 441,97 €** ce qui représente une diminution de **-1.42% soit 39135,49€** de dépenses en moins par rapport à 2018 et les produits qui représentent une diminution de **27 057,81 €, soit - 0,77 %**-2.65% qui totalisent environ 95 000€ dont 65 138€ d'attribution de compensation en moins.

M. le Maire se satisfait de constater qu'en 2019, les efforts économiques consentis ont porté leurs fruits. Les charges de personnel nettes, ont diminuées de 2,11%, malgré la fin des contrats aidés très utilisés par le passé par la commune.

L'encours de la dette est passé de 6 149 000€ à 5 512 000€ soit une baisse de plus de 10%, ce qui est plutôt favorable pour le financement des investissements sur 2019 avec la prise en compte de l'emprunt d'équilibre en 2019 au lieu de 2018. De ce fait, le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire à hauteur de 83 8275,00€. Il va nous permettre d'autofinancer nos investissements puisqu'on va affecter une majeure partie de ce résultat à l'investissement.

L'investissement sera un très gros programme pour 2019 avec la rénovation énergétique acoustique et esthétique du G1, modernisation de l'éclairage public, aménagement et requalification du carrefour des arbres, extension du dispositif de vidéo protection, acquisition de 6 hectares de terrain pour l'aménagement d'un parc paysager, l'achèvement du bâtiment du Cercle en espace culturel, acquisitions pour les différents services administratif, lame de déneigement pour le camion, abris de touches pour le stade, acquisition d'un serveur informatique...

Enfin, il n'y aura pas de changement de taux d'imposition pour l'année 2019. Des améliorations auront été apportées tout au long du mandat, mais la fiscalité restera assez basse avec un taux de 17.5% de la taxe foncière sur la propriété bâtie, une des plus basses de la communauté de communes.

## b) Compte Administratif 2019

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN présente synthétiquement, par chapitres, le détail du compte administratif 2019 à l'aide du document comptable et du rapport de débat d'orientation budgétaire réalisé par le service finances de la collectivité tout en précisant que cette année, les données de l'exercice 2018 sont affichées en référence afin d'établir un comparatif entre les deux exercices.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT</b>					
	CHAPITRES	ANNÉE 2019		ANNÉE 2018	
		Crédits votés	Réalisé	Crédits votés	Réalisé
Chapitre 011	Charges à caractère général	973 600.00 €	882 640.32 €	902 022.71 €	866 983.37 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 235 000.00 €	1 217 164.70 €	1 255 000.00 €	1 232 768.81 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	10 800.00 €	10 257.75 €	8 500.00 €	7 952.52 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	723 900.00 €	0.00 €	760 300.00 €	0.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 900.00 €	156 756.61 €	161 000.00 €	160 772.66 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	286 200.00 €	279 586.61 €	294 000.00 €	288 673.51 €
Chapitre 66	Charges financières	170 600.00 €	152 970.18 €	150 400.00 €	145 397.30 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	65.80 €	38 477.29 €	36 029.29 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>	<b>3 573 000.00 €</b>	<b>2 721 441.97 €</b>	<b>3 591 700.00 €</b>	<b>2 760 577.46 €</b>
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	90 275.16 €	0.00 €	96 578.05 €	0.00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	35 024.84 €	22 119.45 €	29 221.95 €	29 229.90 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 600.00 €	201 712.11 €	211 100.00 €	210 907.97 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	281 800.00 €	279 833.05 €	305 900.00 €	307 154.22 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 054 700.00 €	2 068 134.44 €	2 036 700.00 €	2 044 232.23 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	829 600.00 €	827 873.82 €	852 600.00 €	851 537.80 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	53 300.00 €	48 097.71 €	55 500.00 €	55 175.53 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	17 700.00 €	27 446.18 €	4 100.00 €	4 036.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>3 573 000.00 €</b>	<b>3 475 216.76 €</b>	<b>3 591 700.00 €</b>	<b>3 502 274.57 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNAL - INVESTISSEMENT

	CHAPITRES	ANNÉE 2019		ANNÉE 2018	
		Crédits votés	Réalisé	Crédits votés	Réalisé
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	408 672.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	1 027.60 €	0.00 €	58.53 €	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 600.00 €	201 712.11 €	211 100.00 €	210 907.97 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00 €	253.17 €	256 041.47 €	255 963.43 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	645 000.00 €	642 336.90 €	638 000.00 €	636 109.60 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	11 100.00 €	2 662.80 €	19 900.00 €	2 280.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	100 000.00 €	29 792.13 €	106 000.00 €	36 868.31 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	825 500.00 €	211 718.74 €	592 700.00 €	341 047.91 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 287 100.00 €	1 851 248.10 €	1 891 200.00 €	389 707.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>	<b>4 490 000.00 €</b>	<b>2 939 723.95 €</b>	<b>3 715 000.00 €</b>	<b>1 872 884.56 €</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	371 815.24 €	0.00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	723 900.00 €	0.00 €	760 300.00 €	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 900.00 €	156 756.61 €	161 000.00 €	160 772.66 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	913 869.00 €	914 180.79 €	837 244.76 €	837 941.26 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 360 831.00 €	168 857.00 €	1 134 840.00 €	93 683.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 334 000.00 €	1 334 000.00 €	400 000.00 €	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	500.00 €	382.80 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	10 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	19 800.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>4 490 000.00 €</b>	<b>2 574 177.20 €</b>	<b>3 715 000.00 €</b>	<b>1 092 396.92 €</b>

- Affectation des résultats**

Mme SOUBEYRAN soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Recettes	3 475 216.76 €
Dépenses	2 721 441.97 €
<b>Excédent</b>	<b>753 774.79 €</b>
<b>Excédent de l'année précédente</b>	<b>90 275.16 €</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>844 049.95 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Recettes	2 574 177.20 €
Dépenses	2 939 723.95 €
<b>Déficit</b>	<b>365 546.75 €</b>
<b>Déficit de l'année précédente</b>	<b>408 672.40 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>774 219.15 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)</b>	<b>99 545.00 €</b>
<b>Besoin de financement final</b>	<b>674 674.15 €</b>
<b>Affectation</b>	<b>844 049.95 €</b>
En Investissement :	700 000,00 €
En Fonctionnement :	144 049,95 €

## ➤ BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL 2019

### • Compte Administratif 2019

M. le Maire informe que 2 lots ont été vendus sur 2019 mais qu'en l'absence d'actes notariés ces 2 ventes seront comptabilisées sur 2020. Le budget de Lotissement Communal présente donc une dépense de fonctionnement de 380€ qui correspond à une mission foncière dans le cadre des ventes effectuées.

## ➤ BUDGET VENTE DE CAVEAUX 2019

### • Compte Administratif 2019

M. le Maire informe des opérations qui ont été constatées sur le budget de vente de caveaux Communaux pour l'exercice 2019, notamment la vente d'un caveau pour 2023,45€.

## ➤ BUDGET MAISON DE SANTE 2019

### • Compte Administratif 2019

M. le Maire informe des opérations qui ont été constatées sur le budget de la maison de santé pour l'exercice 2019. Des notes d'honoraires ont été payées pour 53035,57€. Un emprunt de 300 000€ a été contracté. Une subvention de 230 000€ nous a été accordée sur 2020

## ➤ VOTES

### • Vote des comptes de gestion 2019

M. le Maire a fait constater aux conseillers avant chaque vote des comptes administratifs que les comptes de gestion 2019 du budget communal, du budget lotissement, du budget vente de caveaux et de la maison de santé en section de fonctionnement et d'investissement établis par la trésorerie de Saint-Didier-en-Velay et dont une copie leur a été adressée font ressortir exactement les mêmes chiffres que ceux annoncés dans les lectures des comptes administratifs.

Ainsi, comme le veut le code général des collectivités territoriales, il est procédé au vote des comptes de gestion 2019, individuellement pour le budget communal, lotissement, vente de caveaux et maison de santé, par le Conseil Municipal qui les **APPROUVE** séparément, à l'unanimité.

### • Vote des comptes administratifs 2019

M. le Maire ayant quitté la salle après la présentation de chaque budget, comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs 2019 du budget communal, du budget lotissement, du budget vente de caveaux et maison de santé ont été adoptés séparément, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Odile PRADIER, 1ère adjointe.

### • Vote affectation des résultats

Les propositions d'affectation de résultats du budget communal sont adoptées à l'unanimité.

## ➤ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

### • Etat des dépenses de fonctionnement 2019 par services

M. le Maire rappelle que grâce à ces états, la municipalité dispose d'outils analytiques intéressants pour voir où la collectivité doit faire des efforts et où les mesures déjà entreprises ont porté leurs fruits.

Il propose à l'assemblée de faire une lecture commentée du livret joint en annexe en mettant en lumière les points marquants de l'exercice 2019.

### • Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales 2020

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses pour l'année 2020 retenues par la commission des finances dont il est référent et dont le détail a été remis à chaque conseiller en annexe.

- **Document préparatoire DOB 2020**

M. le Maire propose de ne pas revenir en détail sur le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe dont la plupart des explications et analyses ont été reprises par Mme SOUBEYRAN dans sa présentation des comptes administratifs. Il invite toutefois M. Christian SOUVIGNET à donner lecture et explication des ratios les plus significatifs qui sont la photographie de la santé financière de la collectivité.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire 2020 et **ACTE** de la bonne tenue du débat.

## **4) CONTRAT D'ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES**

M. le Maire expose la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Il propose que la commune charge le centre de gestion de la Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DONNE POUVOIR** au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Loire de lancer la procédure de marché public pour la recherche d'un contrat d'assurance statutaire.

## **5) CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA CC LOIRE SEMENE ET L'ASSOCIATION « MEME PAS EN REVE »**

M. le Maire informe que la commission municipale culturelle, en collaboration avec la Communauté de Communes Loire-Semène (CCLS), organisera une représentation le 24 avril 2020 à la Salle « le Cercle » :

- « L'odyssée de Yuna » présentée par l'association « Même pas en rêve ».



Le coût global de cette prestation est arrêté à la somme de 1850 € (1750 € pour la prestation et 100 € de frais de déplacement).

La CCLS s'engage à verser au prestataire la somme de 925 €, soit la moitié de la somme globale, à charge à la commune de payer l'autre moitié de la somme, ainsi que les frais liés aux droits d'auteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**-APPROUVE LA PRISE EN CHARGE** de la somme de

- 925 € représentant la moitié du coût de la prestation
- les frais liés au droit d'auteur.

**-DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de mandater ces dépenses

**-FIXE** le tarif d'entrée à ce spectacle au tarif D pour les adultes, et tarif A pour les enfants de moins de 12 ans, dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles.

## **6) DELEGATION DE SIGNATURE SPECIFIQUE A AUN ELU**

**Considérant** l'article 6 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 prévoit que le maire doit prendre un « arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles, il estime, ne pas devoir exercer ses compétences et désignant, dans les conditions prévues par la loi, la personne chargée de le suppléer »

**VU** les demandes d'urbanisme liées à la vente du bien de M. Frédéric GIRODET situé à l'Aubépine sur les parcelles cadastrées A1207, A1204, A1203 et A833,

M. Frédéric GIRODET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par la vente de ses biens situés à l'Aubépine.

Or selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de demande d'urbanisme soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre les décisions. En effet l'arrêté du maire de délégation de signature ne peut s'appliquer en pareil cas.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme.

M. le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DONNE** délégation de signature spécifique à Mme Odile PRADIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de SAINT JUST-MALMONT, pour les délivrances de demandes d'urbanisme liées à la vente de son bien situé à l'Aubépine.

## **7) VENTE TENEMENT IMMOBILIER EX-ANCIENNE CASERNE**

Monsieur le Maire informe que M. et Madame Christophe BROUSSARD actuellement commerçants dans le Centre Bourg de la commune du magasin fruits et légumes Place Moulin-Prugnat souhaitent acquérir une partie du tènement de l'ancienne caserne des pompiers située rue du Centre.

Les époux BROUSSARD souhaiteraient aménager le rez de chaussée des locaux pour implanter un commerce d'activité primeurs en développant notamment les produits bio et fruits secs ainsi que le vrac. Un rayon épicerie pourrait éventuellement voir le jour. Ils souhaitent également développer la commercialisation de produits issus de circuits courts avec notamment l'accueil de marchands ambulants.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les locaux de l'ancienne caserne ne servent qu'au rangement de matériels communaux ou associatifs et indique que ce projet est intéressant pour redynamiser notamment le commerce en Centre Bourg.

C'est pourquoi, il vous est proposé,

**DE VENDRE** aux époux BROUSSARD les locaux du rez- de- chaussée de l'ancienne caserne des pompiers située rue du Centre au prix de 60 000,00 €,

**DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer la promesse de vente avec les époux BROUSSARD auprès de l'Office Notarial des Bords de Loire,

**CHARGER** Monsieur le Maire de faire effectuer sur ce bâtiment la séparation entre les locaux vendus et ceux restant propriété communale ainsi que pour les réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## **8) CESSION DE TERRAIN SOCIETE FII A LA COMMUNE**

## **9) DENOMINATION DE VOIE NOUVEAU LOTISSEMENT DE MALMONT**

M. le Maire rappelle la nécessité d'anticiper la dénomination de voie et numérotation du nouveau projet de lotissement sur le village de Malmont permettant d'avoir dès le dépôt des permis de construire la bonne adresse afin de faciliter notamment :

- La distribution du courrier par les facteurs
- L'accès des soins et des services d'urgence
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons par et pour les entreprises
- Le développement des services à la personne
- Le déploiement de la fibre optique

Le projet de nouveau lotissement se situe sur la parcelle A 619, situé au lieu-dit le Grand Garay dans le village de Malmont.

Lors de la dernière commission urbanisme du 13 février 2020, il a été proposé de nommer la voie d'accès par Allée de Sardillon (après avoir obtenu l'accord du lotisseur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** la dénomination de la voie en Allée de Sardillon pour le nouveau lotissement situé au Lieu-dit « le Grand Garay » sur la parcelle A 619.

## **10) TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION AU PETIT ROURE**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre, soit :  $28.5 \times 10 = 285 \text{ €}$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,

**CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,

**FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à : **285€** et **AUTORISE** M. le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du syndicat Départemental,

**INSCRIT** à cet effet la somme de : **285 €** au budget primitif.

## **11) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DES BARABANS ROUTE DU SAMBALOU**

## **12) DENOMINATION DE VOIES POUR 3 NOUVEAUX PROJETS DE LOTISSEMENTS A ST JUST MALMONT**

M. le Maire rappelle la nécessité d'anticiper la dénomination de voie et numérotation pour tout nouveau projet de lotissement sur la commune permettant d'avoir dès le dépôt des permis de construire la bonne adresse afin de faciliter notamment :

- La distribution du courrier par les facteurs
- L'accès des soins et des services d'urgence
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons par et pour les entreprises
- Le développement des services à la personne
- Le déploiement de la fibre optique

Trois nouveaux projets sont actuellement en cours d'élaboration :

- Village de Malmont sur la parcelle A 619 propriété de Mme Romeyer, situé au lieudit le Grand Garay
- Secteur Chanteloup sur la parcelle AL 158 propriété des consorts Girinon
- Secteur Riopaille sur la parcelle AI 98 propriété des consorts PAYS

Lors de la dernière commission urbanisme du 13 février 2020, il a été proposé de nommer les voies d'accès comme suit :

- Village de Malmont : Allée de Sardillon
- Secteur Chanteloup :
- Zone haute (sous la caserne des pompiers) : Impasse ou allée de la Caserne
- Zone basse : Impasse des Joncs
- Secteur Riopaille : Impasse du Parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** les dénominations de voies pour les nouveaux lotissements en projet sur la commune.

## **13) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :**

« - Petit point sur les expropriations BOUTE et TEYSSIER ou les dossiers suivent leur cours. Les dossiers d'urbanisme sont traités et en légère diminution. La prochaine commission devrait avoir lieu le 11 mars 2020. »

### **Adjoint aux travaux, Monsieur Jacques ROUCHON :**

« - Pour le lotissement Cocho, on est en train de faire les chicanes. Le syndicat d'électrification doit se brancher de l'autre côté de la route car le goudron de la route était déjà programmé. La convention a donc été passée ce jour.

Mr ROUCHON remercie sa commission pour le travail accompli, ainsi que les services techniques et les services administratifs. »

### **Conseillère financière Madame, SOUBEYRAN Marie-Françoise**

« -Ce travail a été mené avec Dominique COLLOMB. Le recensement de la population s'est déroulé du 15 janvier au 15 février 2020 avec un temps clément. Il s'est très bien déroulé et terminé en temps et en heure avec des agents recenseurs motivés et sérieux.

On constate un certain nombre de données. La population municipale est quasiment la même qu'en 2015 avec 4165 contre 4166 en 2020. On va ajouter à ces chiffres les membres des 2 communautés qui sont recensés directement par l'INSEE à savoir les frères et la maison de retraite. C'est sur ces chiffres globaux que sera calculée la Dotation de l'Etat.

Le 2<sup>ème</sup> constat est le nombre de logements vacants qui était de 183 en 2015 contre 213 en 2020. Cela permet de cibler ces logements vacants. On souligne la bonne participation des habitants. Il y en a toujours certains qui sont récalcitrants. Nous avons eu 120 personnes qui n'ont pas souhaité répondre aux nombreuses sollicitations des agents. Nous avons une bonne participation sur internet 30% en 2015 contre 60% en 2020 ».

### **Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :**

« - Le service Mobi pouce mis en place avec plusieurs communautés de communes compte 370 personnes inscrites dont 2 mineurs et 33 personnes sur la commune. A l'étude la possibilité de faire du co-voiturage domicile/ travail va être mis en place avec la gestion par le biais d'une plateforme, dont nous vous communiquerons l'adresse.

-Avi 43 bacs collectifs de textile ont put récolter en 2019 18 908kg de chaussures, textiles, linges ce qui a permis l'activité de 27 personnes en contrat d'insertion.

-La collecte des restos du cœur aura lieu les 6-7 et 8mars au carrefour de St Just Malmont

-Le Lieutenant de la brigade de St Didier animera une conférence débat sur les arnaques en tout genre (Internet, téléphone, cartes bancaires...) le 14 mars à 9h30

-La prochaine permanence habiter mieux aura lieu le 11 mars à St Just Malmont.

-Le repas des séniors aura lieu le 6 avril. La commission des affaires sociales s'est réunie et le repas sera assuré par le traiteur NUEL de Monistrol.

-Le spectacle gaga a fait salle comble le 15 février. Une trentaine de personnes ont dû être refusées. L'Association des parents d'élèves de Malmont était en charge de la buvette.

-Le cinéma ouvre ses portes le 14 mars 2020.

-Le 6 mars aura lieu le carnaval qui a pour thème le cinéma. Ce carnaval est ouvert à tous les enfants.

-Le 7 mars aura lieu avec la Comédie de St Etienne le spectacle de la bêtise ».

#### **Adjoint au personnel et commissions externes, M. Patrice FRANÇON :**

-« La commission du personnel n'a pas été réunie depuis le dernier conseil. Mr FRANCON remercie tous les membres de sa commission et informe qu'il ne reconduira pas sa candidature au poste d'adjoint pour le prochain mandat.

-Si on fait le bilan sur les 2 mandats on constate une maîtrise des dépenses de personnel. Aujourd'hui on s'aperçoit que les candidats reçus dernièrement notamment pour les services techniques les rémunérations proposées ne correspondent pas forcément à celles pratiquées ailleurs. Des orientations et des évolutions sont à prendre en compte.

-Concernant le syndicat des eaux, un gros travail a été fait au niveau de la réhabilitation du barrage. La station de l'herbret n'aura pas été terminée avant la fin de ce mandat comme c'était prévu, Il reste la partie technique, et d'ici l'été l'inauguration devrait avoir lieu. »

#### **Adjointe à la communication et à la signalétique, Madame Dominique COLOMB :**

-« Concernant la communication, La signalétique de l'espace Culturel du cercle est au cœur du sujet puisque nous avons demandé à 3 entreprises travailler sur des exquises. Nous sommes en attente de propositions.

-Le guide pratique de la Haute-Loire va être complètement revisité et la page de notre commune sera aussi modifiée. La prochaine édition paraîtra en juin 2020.

-L'école communautaire de musique Musical's aura son prochain conseil d'administration le 11 mars à Aurec pour l'élection du bureau suite à l'Ag du 15 février 2020.

-La communication sur 6 ans c'est entre autres près de 220 comptes rendus de réunions d'adjoints, 28 bulletins municipaux La Trame. C'est aussi la mise en place de supports de communication, pour les associations et la population, le site internet, la page Facebook, le panneau d'affichage électronique etc.... Merci à Franck pour son écoute sa disponibilité et son travail. »

#### **Adjointe à la vie scolaire et jeunesse, Madame Christine BONNEFOY :**

-« La crèche a reçu le 1<sup>er</sup> prix du Crédit Agricole. Les associations présentaient leur dossier et la crèche a gagné 700€.

-Le relais petite enfance la semaine des bambins, fusion des 2 relais représente en 2019 4079 enfants accueillis dans les relais et 2073 assistantes maternelles. 913 rendez-vous visuels et téléphoniques avec les familles et 1466 rendez-vous et contacts téléphoniques avec les assistantes maternelles.

-Concernant le centre de loisirs Pierre Royon de St Just Malmont, 17 221heures ont été réalisées en accueil périscolaire ce qui représente - 10% par rapport à 2018. L'accueil des mercredis représente 11 271 heures soit 12% de plus qu'en 2018. Et pour les vacances 31 603 heures soit 5% de plus d'en 2018.

-Avec Bruno SAMUEL nous avons rencontré le 6 février Mr Barbier et Mr Cordina de la société API pour le restaurant scolaire. Le bilan sur la période septembre décembre 2019 par rapport à la même période 2018, 815 enfants supplémentaires ont été comptés. Nous avons l'obligation de mettre un repas végétarien par semaine,

l'expérience a été faite pendant 6 semaines au restaurant et n'a pas été concluante. Nous avons prévu avec la Société API de mettre en place après les vacances de février uniquement un repas végétarien par mois.

Merci à Frédéric pour sa confiance et son aide, ma commission, le personnel administratif et le personnel de la Com Com qui a été très disponible. »

**Monsieur GIRODET, Maire :**

« Alain a remplacé au pied levé Daniel, et ce n'est pas facile. Le maintien du dialogue et de l'écoute a été fait vis-à-vis de Daniel. Tu as pris avec beaucoup de sérieux ce poste avec des réponses qui sont claires et nettes alors merci pour ton sérieux.

Merci à Jacques qui a beaucoup donné sur ces 2 mandats. Je signale qu'il a souvent donné avec ses moyens personnels. Un travail complet permanent et complètement désintéressé.

Marie-Françoise, aux finances qui a aussi remplacé un adjoint au pied levé, avec les présentations au départ un peu hasardeuses et qui sont rapidement passées à un état de qualité, sûres et précises. Un dossier de recensement, mission ponctuelle, bien géré par Marie Françoise et Dominique pour centraliser les documents des agents recenseurs.

Odile est très présente et est une personne en qui j'ai entièrement confiance. Ce qui me permet de pouvoir effectuer mon rôle à la Communauté de Communes et au SICTOM qui sont aussi très importants. Odile est très réactive et disponible.

Patrice n'a pas été très disponible surtout sur la fin de part son activité professionnelle. Mais il a toujours été très présent notamment au niveau du syndicat des eaux de la Semène avec des suivis réguliers. Au niveau du personnel il a appris sur le tas, pas évident du fait que le droit du travail du privé et du public et très différent.

Merci à Christine qui est quelqu'un de très organisée. C'est quelqu'un qui est très juste, le poste est ingrat, il faut toujours être sur le qui-vive et faire preuve de pédagogie. C'est surtout quelqu'un qui a su respecter l'équité entre l'école privée et l'école publique. Personne d'une extrême confiance.

Je suis exigeant, avec moi-même et les autres, parfois dur et Dominique a toujours fait preuve de patience et de gentillesse. Elle a toujours été présente à toutes les manifestations. Personne très rigoureuse avec beaucoup de travail sur la communication, la trame.

Merci au personnel qui est dévoué, compétent et à qui on a beaucoup demandé cette dernière année qui a été compliquée.

Merci à tous les élus et leur conjoint.

**Il est 21H45, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.**

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Carole GRAIL</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>André MOLLE</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Arlette CHAPELON</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Thierry DESOLME</b>	
<b>Daniel TONSON</b>		<b>Stéphanie DEFOUR</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Jean-Jacques SAMUEL</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Jérôme PICHOT</b>	
<b>Philippe DUTEL</b>		<b>Pauline JOUSSERAND-TOURON</b>	
<b>Marie-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Joël AUROUZE</b>	
<b>Marguerite FOULTIER</b>		<b>Dominique ASTIER-COURBON</b>	
<b>Maryline MOUNIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Camille FANGET</b>	
<b>Chrystelle GASSMANN</b>		<b>Louis BESSON</b>	
<b>Jean FOURNEL</b>			